

UN INSTRUMENT PRIVILEGIE D'INSERTION DES P.M.E. INNOVATRICES
DANS LEUR ENVIRONNEMENT LOCAL ET ECONOMIQUE :
LES CENTRES D'ENTREPRISES

par

B. MERENNE-SCHOUMAKER

Maître de Conférences, Université de Liège (Belgique)

Parmi les nouvelles structures d'accueil des P.M.E., le centre d'entreprises apparaît de plus en plus comme la formule la plus perfectionnée pour faciliter la réussite d'entreprises nouvelles et, par là, le renouveau économique régional ou local. Il s'affirme aussi comme un instrument privilégié d'insertion des nouvelles P.M.E. dans leur environnement local et économique.

Rien d'étonnant dès lors de voir se multiplier les expériences tant aux Etats-Unis et au Royaume-Uni (les premiers pays à avoir connu la formule), qu'aux Pays-Bas, en République Fédérale d'Allemagne et en Belgique (1)*.

Toutefois, face à ce développement on ne peut manquer de s'interroger. Pourquoi un tel succès ? Quelles sont les spécificités de l'instrument et quelles formes peut-il revêtir ? Une généralisation de la formule ne risque-t-elle pas de lui nuire ?

Sans nul doute, on est tenté d'établir un parallélisme avec les parcs industriels, instrument fétiche des années soixante et aujourd'hui un peu oublié (B. MERENNE-SCHOUMAKER, 1975).

Aussi est-il pour nous impérieux de dresser dès à présent un premier bilan sur les centres d'entreprises et de tenter d'en dégager une philosophie pour l'avenir.

C'est l'objectif de cette communication qui repose principalement sur divers rapports techniques établis aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis (2).

- I -

QU'EST-CE QU'UN CENTRE D'ENTREPRISES ?

Pour beaucoup, un centre d'entreprises est un ensemble de locaux offerts en location à plusieurs entrepreneurs indépendants. Généralement, le centre offre parallèlement des services et des équipements communs et il est dirigé par un manager (ou un staff) qui peut aussi remplir une fonction de conseiller auprès des firmes.

* Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en fin d'article.

Si le centre se matérialise d'abord par un ou plusieurs bâtiments, son objet premier est cependant moins "matériel". Il a pour objectif "de créer un climat entrepreneurial dans lequel les entreprises en démarrage trouveront les supports performants nécessaires, à un coût abordable, dans cette phase cruciale de leur vie c'est-à-dire non seulement des locaux mais encore des services logistiques et aussi des services de consultance en management" (Commission des Communautés Européennes, 1984, p. 5).

Un centre d'entreprises apparaît dès lors comme une formule d'accueil pour nouveaux entrepreneurs ou jeunes entreprises dont la finalité est de faciliter la phase de démarrage des activités (en éliminant les difficultés et entraves du début) et de limiter dans le même temps les possibilités d'échec (3). Il est pour cette raison parfois dénommé incubateur, ruche, nurserie, couveuse, pépinière ou maternité d'entreprises... Comme le montre bien le rapport de J. KING, G. ECONOMOS et D. ALLEN (1985, p. 394), le but du centre d'entreprises est d'aider à maximiser l'esprit d'entreprise qui repose sur quatre facteurs (le talent, la technologie, le capital et la mise en forme d'une idée en projet d'affaires) dont seuls les deux premiers sont généralement rencontrés chez les jeunes entrepreneurs.

Ce sont sans conteste les aspects accueil de nouveaux entrepreneurs et guidance dans la réalisation de leur projet qui confèrent au centre d'entreprises sa spécificité notamment par rapport à une formule voisine : les immeubles industriels communs. Comme nous l'avons montré dans un précédent travail (B. MERENNE-SCHOUMAKER 1982), plusieurs de ces centres -comme ceux de Rotterdam, de Birmingham ou de Stockholm ou même Mozinor à l'est de Paris- ont accueilli de nombreuses P.M.E. existantes qui ont été transférées le plus souvent à la suite d'opérations de rénovation urbaine. Toutefois, ces centres, parfois construits dès les années cinquante, présentaient déjà des services et équipements communs et dans certains cas -comme dans le centre Handwerkerhof à Munich et le centre Zollikon à Zurich, des conseils pouvaient même être obtenus auprès du maître d'oeuvre (RAAD VOOR HET MIDDEN - EN KLEINBEDIJF, 1982, pp. 12-14).

Par ailleurs, le centre d'entreprises semble se différencier plus aisément d'autres instruments d'accueil des nouvelles activités que sont les parcs scientifiques ou d'activités et les usines-relais ou autres bâtiments offerts en location. En effet, le parc scientifique, qui est généralement associé à une université ou une grande école, ne dispose pas nécessairement de locaux en location et accueille presque exclusivement des entreprises innovantes et/ou de haute technologie. De son côté, le parc d'activités qui héberge des entreprises plus variées n'offre pas non plus nécessairement des locaux en location et même s'il dispose de ces derniers, les services y sont toujours absents. Enfin, les usines-relais sont des bâtiments destinés à accueillir temporairement des entreprises sans leur offrir ni équipements communs, ni services d'encadrement.

C'est donc dans la conjonction de locaux, de services communs et d'un service de guidance pour nouveaux entrepreneurs ou jeunes entreprises que réside l'originalité du centre d'entreprises. Toutefois, comme nous le verrons ci-après, il existe différents types de centres.

- II -

LES RAISONS DU SUCCES DES CENTRES

Le succès des centres s'explique d'abord par leur adéquation au nouveau contexte économique. Il découle aussi de l'intérêt qu'ils présentent à la fois pour les promoteurs et pour les entreprises qui s'y installent.

1. Le nouveau contexte économique.

Il est aujourd'hui banal d'affirmer qu'en vingt ans, les composantes du monde économique ont changé. Partout, on observe une diminution des emplois industriels et un recul manifeste des postes de travail dans les grandes entreprises. Partout aussi on redécouvre les P.M.E., seul groupe de firmes encore en expansion et à qui on accorde, à juste titre ou non, toutes les vertus. Elles seraient à la fois le réservoir d'initiatives, d'innovations technologiques et sociales et la principale source de création d'emplois (A. DESSOY, 1985, p. 57).

Parallèlement, les prises de conscience régionales se sont affirmées et le besoin a été ressenti par de nombreuses régions, voire même des localités, de se prendre en charge et de mener une politique spécifique.

Cette double préoccupation a sans nul doute modifié le profil de la formule d'accueil idéal. Aux grands parcs industriels ou d'activités qui se sont affirmés dans les années soixante et parfois même soixante-dix comme l'outil idéal de promotion d'une région et la localisation optimale pour de nombreuses firmes succède aujourd'hui une formule plus élaborée et mieux adaptée, comme nous allons le voir, aux nouveaux entrepreneurs et aussi aux responsables locaux tant publics que privés qui tentent d'apporter une solution à leurs problèmes.

2. Avantages de la formule pour les entreprises.

Ceux-ci sont multiples comme l'ont bien montré les enquêtes réalisées auprès des premiers occupants (voir par exemple : RAAD VOOR HET MIDDEN - EN KLEINBEDRIJF, 1985, pp. 87-91 et L. VERHOEF et F. BOEKEMA, 1983, p. 155). En fait ce qui semble le plus apprécié est l'adéquation local-services pour un prix relativement réduit et les facilités offertes par la formule : local et services "à la carte" et simplification des démarches administratives. Ainsi, malgré des moyens réduits, la firme débutante peut s'installer dans des locaux adéquats et grâce aux services avoir un cachet professionnel (ex. : en recourant au télex, en bénéficiant des services de traduction).

Par ailleurs, les possibilités de contacts et d'échanges avec les autres firmes du centre sont aussi perçues en terme d'avantages, les firmes citant dans ce cas : les livraisons mutuelles, les aides réciproques, les prêts d'outils et de matériel, les échanges d'idées, les recommandations mutuelles à la clientèle ou le développement en commun de nouveaux produits.

Mais, comme on pouvait s'y attendre, ces mêmes aspects peuvent parfois devenir des inconvénients puisque si l'on en croit les enquêtes (notamment celle du RAAD VOOR HET MIDDEN - EN KLEINBEDRIJF, 1985, p. 92), les principaux reproches adressés aux centres sont :

- les coûts (plus élevés que ceux attendus),
- les services (moins intéressants que prévus),
- les voisins (provoquant des nuisances),
- la formule elle-même (complicant l'affirmation de l'identité propre de l'entreprise).

3. Avantages de la formule pour les promoteurs.

Il convient ici de départager les promoteurs publics des promoteurs privés même si de plus en plus la plupart des réalisations sont mixtes et de s'interroger d'abord sur leurs mobiles.

Les mobiles sous-tendant l'action des pouvoirs publics diffèrent peu de ceux qui ont motivé d'autres interventions en vue de l'accueil des entreprises (ex. les parcs industriels). Il s'agit :

- soit de stimuler la création et/ou le développement d'entreprises principalement des P.M.E. afin de créer des emplois et/ou de renouveler la structure économique de la région ;
- soit de renforcer l'attractivité de certains espaces et d'infléchir de la sorte la localisation des activités.

Face au nouveau contexte économique, les avantages offerts par la formule semblent évidents : c'est un instrument permettant l'aide à la création d'entreprises et la promotion d'un espace. D'où son attrait principalement pour les responsables locaux plus impliqués que dans le passé dans le développement économique régional et/ou local.

Les mobiles de l'action des promoteurs privés sont plus divers et liés aux promoteurs eux-mêmes.

L'intervention des institutions financières ou bancaires est assez facile à justifier : le centre d'entreprises est une formule facilitant l'aide des nouvelles entreprises (d'où de nouveaux clients) tout en diminuant les risques pour elles et pour les firmes (puisque le centre héberge plusieurs firmes et que, de plus, on tente d'y limiter les échecs).

L'intervention des grandes entreprises industrielles (ou parfois commerciales) est sans doute moins classique. Comme l'a bien montré un rapport rédigé par G. WATZKE (1984), les premières opérations essentiellement américaines et britanniques sont nées du souci de ces entreprises d'améliorer les conditions économiques et sociales locales. Certaines, suite au déclin de leur activité ont estimé avoir une part des responsabilités dans la détérioration de l'économie locale et ont ainsi pris un certain nombre de mesures afin de redynamiser l'environnement (4). Par ces initiatives, elles cherchaient aussi à mieux composer avec les forces politiques et syndicales lors de licenciements et à améliorer de la sorte leur image de marque.

Si de telles raisons sont importantes, elles ne peuvent toutefois pas justifier toutes les interventions. Des mobiles moins "philantropiques" expliquent également certaines actions, par exemple : la recherche de nouveaux clients et/ou de sous-traitants ou encore la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux.

En fait, avec le temps, aux programmes d'aide émanant d'entreprises individuelles se sont substituées de plus en plus des actions mixtes menées parallèlement par les secteurs public et privé. Ce fait est très sensible au Royaume-Uni (5) mais aussi en R.F.A., aux Pays-Bas et en Belgique (notamment les Bedrijvencentra en Flandre ou la Socran à Liège). Il semble d'ailleurs que l'avenir

soit à ces actions mixtes où le secteur privé fournit non seulement des capitaux mais encore son savoir-faire (en mettant ses spécialistes à la disposition du centre) et le secteur public organise et encadre le centre.

- III -

TYPOLOGIE DES CENTRES

Si la nouveauté de la formule (6) et les multiples expériences en cours ne facilitent guère l'élaboration d'une typologie, il est cependant possible dès à présent de tenter de classer les centres en utilisant quatre critères principaux :

- les types d'entreprises accueillies,
- la nature et la diversité des services et des équipements offerts,
- l'origine des promoteurs,
- le type, la taille et la localisation des installations.

1. Selon les types d'entreprises accueillies.

En général, on a tendance à départager les centres selon qu'ils accueillent ou non des entreprises fondées sur des techniques ou des produits innovants. On oppose ainsi les centres pour entreprises artisanales et/ou jeunes entrepreneurs aux centres technologiques ou d'innovation aussi dénommés BTC (Business and Technology Centre en anglais, Bedrijfs Technologisch Centrum en néerlandais) ou BIC (Business and Innovation Centre) tout en sachant bien que certains centres peuvent parfois regrouper ces deux types d'entreprises (7).

Sans conteste, cette distinction est importante car elle traduit deux types de centres au niveau des services offerts et surtout des localisations. Ainsi les centres technologiques ou d'innovation qui tentent d'associer la recherche, la formation et l'esprit d'entreprise reposent sur une collaboration étroite entre les Universités, les collectivités locales et les industries de pointe ; ils ne peuvent se développer que dans quelques lieux (aujourd'hui appelés technopoles) (voir à ce propos M. SAVY, 1986 et/ou B. PLANQUE, 1986, pp. 13-18) et de préférence dans les parcs scientifiques. En outre, ils se doivent d'offrir une assistance technique et scientifique (8). A l'opposé, la localisation des centres pour entreprises artisanales et/ou jeunes entrepreneurs est beaucoup plus libre même si leur succès est fortement dépendant de la qualité du tissu économique et de l'esprit d'entreprendre de la région ; par ailleurs, les services proposés sont surtout de nature administrative et d'aide à la gestion.

2. Selon les services et les équipements.

Comme nous l'avons déjà dit, une des spécificités des centres d'entreprises est d'offrir une gamme d'appuis et de services qui dans certains cas peuvent même s'adresser à des firmes non situées dans le centre ou n'y situées que partiellement.

En fait, ce qui est proposé peut se rattacher aux quatre grandes rubriques suivantes :

- Infrastructures communes : salle de réunion ou de conférence, surface d'exposition, salle de réception, cafeteria, salle de sports ou de détente, laboratoire, chambre noire, etc...

- Equipements communs : photocopieuse, télex, ordinateur, matériel audio-visuel, distributeur de café, etc...

- Services d'accompagnement : permanence téléphonique, dactylographie, traduction, sécurité, gardiennage, expédition ou réception de colis, service postal, etc...

- Services d'assistance : fiscalité, comptabilité, droit des sociétés, formalités administratives, aide en brevets, plan d'affaires, formation, marketing, conseil en informatique, aide à la recherche ou au développement, etc...

En général, tous les centres assurent dans le prix de location l'entretien, l'éclairage, le chauffage des locaux communs et le service d'accueil et facturent soit forfaitairement, soit à la carte tous les autres services ou utilisations d'infrastructures ou d'équipements communs.

On peut donc classer les centres suivant leurs potentialités dans chacune des rubriques distinguées ci-dessus.

Ajoutons que dans de nombreux cas, les services d'assistance sont concentrés dans les mains du manager qui donne les conseils fondés sur sa propre expérience ou en faisant appel à des entreprises ou des organismes liés au centre. Par ailleurs, comme déjà souligné ci-dessus, ces services d'assistance sont toujours plus nombreux dans les centres technologiques qu'ailleurs.

3. Selon les promoteurs.

La distinction promoteurs publics - promoteurs privés (présentée ci-dessus en (2.)) est également fondamentale car elle traduit des finalités différentes. Ce fait a été bien montré par J. KING, G. ECONOMOS et D. ALLEN (1985) dans une enquête comparative sur 45 centres américains dont 14 privés, 28 publics et 3 mixtes. Effectivement sept caractères différenciaient dans ce pays les centres privés des centres publics :

1) la taille du centre : plus grande pour les centres privés (7246 m² en moyenne) que pour les centres publics (3158 m²) ;

2) la sélection des firmes : dans les centres privés, les deux critères majeurs sont l'importance de l'investissement et la capacité des firmes à réaliser un profit tandis que dans les centres publics il s'agit de la possibilité de créer des emplois, de diversifier l'économie et de développer les relations communautaires ;

3) la durée du séjour dans le centre : beaucoup plus souvent limitée dans les centres publics que dans les centres privés ;

4) les services offerts : plus de services d'équipements et de services d'accompagnement dans les centres privés mais plus de services d'assistance dans les centres publics ;

5) un staff plus nombreux dans les centres privés ;

6) des loyers et des charges plus élevés dans les centres privés ;

7) finalement des entreprises différentes : dans les centres publics plus petites et plus orientées vers l'industrie légère et la recherche-développement.

4. Selon le type, la taille et la localisation.

Trois caractères peuvent encore aider à classer les centres : leur installation ou non dans un bâtiment de réemploi, leur surface et leur localisation en ville ou dans un parc d'activités.

Le recours à une construction préexistante est la formule la plus répandue si l'on en croit les travaux américains ou néerlandais. Ainsi aux Etats-Unis, 71,4 % des centres privés et 82,2 % des centres publics étudiés par J. KING, G. ECONOMOS et D. ALLEN (1985, p. 596) ont été installés dans des bâtiments de réemploi et ce pourcentage est de 62,5 % dans le cas des Pays-Bas (Raad voor het Midden - en Kleinbedrijf, 1985, pp. 34-35). Une telle situation peut se justifier à double titre : d'une part, le bâtiment de réemploi permet d'abaisser les coûts et, d'autre part, son choix est fortement lié aux mobiles de la création du centre, beaucoup de réalisations tant du public que du privé cherchant, comme nous l'avons dit (2. et 3.), à résoudre les problèmes engendrés par le déclin ou la cessation d'activités.

Prendre en compte la surface des centres amène à classer ces derniers selon leur importance. Remarquons que les tailles peuvent varier de moins de 1000 m² à plus de 20 000 m² dans les seuls Pays-Bas où la surface moyenne (centres MeMO non compris) était en 1985 de 5029 m² (R. VERHOEF - SLEEUWENHOEK, 1986, p. 16).

Enfin, comme pour les autres formules d'accueil des activités, on peut aussi les répartir selon leur éloignement au centre-ville et distinguer ceux situés dans des parcs industriels (ou d'activités ou scientifiques) de ceux localisés dans des tissus urbains.

- IV -

QUEL AVENIR POUR LES CENTRES D'ENTREPRISES ?

La formule centre d'entreprises connaît actuellement un grand développement. Nous avons tenté d'expliquer pourquoi. Elle peut aussi revêtir différentes formes que nous avons cherchées à préciser. Pour répondre aux questions qui sous-tendaient cette communication, il convient encore de s'interroger sur les conditions de succès de l'instrument et sur sa meilleure utilisation.

1. Facteurs de succès des centres d'entreprises.

Quelles que soient les formes adoptées, tout indique que le succès du centre d'entreprises est d'abord lié à la qualité de son environnement c'est-à-dire :

- dynamisme des milieux d'affaires,
- dynamisme des responsables publics,
- dynamisme de l'enseignement et de la recherche,
- esprit d'entreprendre de sa population.

Mais, le succès d'un centre est encore fortement lié à la volonté des promoteurs, à la qualité du montage de l'opération et surtout à celle du manager qui doit être à la fois "un entrepreneur, un entremetteur, un consultant, un missionnaire et un chargé de relations publiques" (J.M. GIBB, 1985, p. 443).

2. Principes d'une utilisation optimale du centre d'entreprises.

1) Un centre d'entreprise doit être un centre de sélection des projets. Il ne peut être question d'accueillir chacun. Seules les idées les plus porteuses doivent être retenues ce qui signifie des entrepreneurs dotés d'inventivité et parallèlement de clairvoyance commerciale.

2) Cette sélection ne peut toutefois pas se limiter aux secteurs des nouvelles technologies. En effet, comme l'a bien montré R. FREDERIC (1986, p. 10), les activités nouvelles sont d'abord liées à une bonne idée et elles relèvent tout autant de technologies traditionnelles que des technologies nouvelles. En fait, la bonne idée pour un jeune créateur ou une jeune P.M.E. consiste le plus souvent soit en la transposition de technologies éprouvées dans les applications nouvelles soit en l'amélioration d'une des trois composantes économiques d'un produit ou d'un service existant à savoir son prix, sa qualité et les services qu'il rend.

3) Les subventions et interventions des pouvoirs publics ne doivent pas trop perturber le libre jeu de la concurrence. Elles doivent donc être réduites à la période de démarrage et s'adresser principalement aux branches d'activités d'accès plus difficile. Entreprendre est par définition oser.

4) Le rôle d'encadrement du secteur privé étant important à la fois pour le centre lui-même, pour la jeune entreprise mais aussi pour la grande entreprise, il convient de favoriser les centres mixtes résultant d'une collaboration efficace entre le secteur public et les milieux économiques privés.

5) Dans un premier temps, il serait sage de ne pas trop multiplier les expériences dans une même région afin d'éviter des surenchères inutiles.

6) Enfin, afin d'assurer le meilleur succès au centre, il est impérieux de viser l'insertion la plus rapide des firmes dans leur environnement ce qui peut notamment être facilité par un choix adéquat des activités des firmes accueillies et le développement via le centre de relations inter-entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES, 1984, Liège. Centre d'entreprise et d'innovation. Rapport, Doc. n° XVI/216/84, Bruxelles.
- DESSOY A., 1986. L'usine-relais : un instrument de développement régional. Mémoire de Licence en Sciences Economiques, Université de Liège, inédit.
- FREDERIC R., 1986. Problématique de la création d'activités nouvelles. Wallonie 86, 1, pp. 5-13.
- GIBB J.M. (ed.), 1985. Science parks and innovation centres : their economic social impact. Proceedings of the conference held in Berlin 13-15 february 1985, Commission of the European Communities, Elsevier, Amsterdam.
- KING J., ECONOMOS G. et ALLEN D., 1985. Public and private approaches for developing small Business Incubators, Small Business Incubators and Enterprise Development, U.S. Department of Commerce, Economic Development Administration, pp. 392-410.

- MEERSHOEK F. et VAN DER ZEE A., 1984. Alle begin is mogelijk. Een studie naar kleine en startende ondernemingen, Geografisch Instituut Utrecht Vakgroep SGS Toegepaste Geografie et Rijksdienst voor de IJsselmeerpolders.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., 1975. Les zones et les parcs industriels. La Géographie, 105, 2, pp. 87-110.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., 1982. Les immeubles industriels communs à étages: une solution d'intégration industrielle en milieu urbain? L'usine dans la ville, Université de Saint-Etienne, pp. 5-11.
- PLANQUE B., 1986. Pôles d'innovation, PME et planification régionale. Centre d'Economie Régionale de l'Université d'Aix-Marseille III.
- RAAD VOOR HET MIDDEN - EN KLEINBEDRIJF, 1982. Bedrijvencentra (Behoeften eisen en toepassingen), Den Haag.
- RAAD VOOR HET MIDDEN - EN KLEINBEDRIJF, 1985. Bedrijvencentra à la carte. Advies. prichten en functioneren van bedrijvencentra, 's-Gravenhague.
- SAVY M., 1986. Les territoires de l'innovation. Technopôles et aménagement : l'expérience française, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1986, 1, pp. 41-60.
- VERHOEF L. et BOEKEMA F., 1983. Ook de kleine ondernemer kan profijt hebben van een bedrijvencentrum, Groot helpt klein, Stichting Economisch Instituut Tilburg et Rijksdienst voor de IJsselmeerpolders, Lelystad.
- VERHOEF-SLEEUWENHOEK R., 1986. Atlas van lokale initiatieven in Nederland 1985/1986. Stimulering van bedrijvigheid en werkgelegenheid, Rijksdienst voor de IJsselmeerpolders, Lelystad.
- WATZKE G., 1984. La participation des grandes sociétés à des initiatives locales de création d'emplois. Document préparé pour le Programme d'action et de coopération concernant les initiatives locales de création d'emplois, O.C.D.E., Paris (diffusion restreinte).
- Une piste d'envol pour entrepreneurs débutants. Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, 1985, n° 12.

RESUME

L'article tente de dresser un premier bilan sur une nouvelle formule d'accueil des P.M.E. : les centres d'entreprises. A cette fin, les expériences américaines, anglaises, néerlandaises, allemandes et belges sont comparées.

Après avoir cherché à situer la formule parmi tous les autres instruments d'accueil des entreprises, trois aspects sont plus particulièrement étudiés : les raisons du succès des centres, un essai de classement des réalisations et leurs futurs possibles. De ce point de vue, le travail met en évidence les facteurs de réussite de même que les principes d'une utilisation optimale.

SUMMARY

This article attempts to establish a preliminary evaluation of a new method for helping small businesses : enterprise centers. Toward this end, American, English, Dutch, German and Belgian experiences are compared. After situating this modality in relation to all the other structures for small business help, three aspects were studied in greater detail : the reasons for the success of the centers, an attempt to classify the achievements and their possible futures. From this point of view, this study highlights the factors of success as well as the principles for optimal utilization.

NOTES

- (1) A notre connaissance, la formule est moins répandue en France qui ne l'a adoptée que très récemment.
- (2) Voir bibliographie in-fine.
- (3) Aux Etats-Unis, les Business Centers gérés par Control Data ont réussi à diminuer le taux d'échec de leurs "licenciés" à 12 % après 5 ans d'existence contre 80 % à l'échelon national américain (Commission des Communautés Européennes, 1984, p. 11).
- (4) L'exemple le plus célèbre est sans doute celui de la British Steel Corporation.
- (5) Citons le cas de la London Enterprise Agency (fondée par la Chambre de Commerce de Londres avec l'aide de plus de 10 firmes privées) qui depuis 1979 a aidé plus de 2000 entreprises et est à l'origine de la création de plus de 700 entreprises totalisant 3000 emplois (Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, 1985, n° 12).
- (6) Aux Pays-Bas -le seul pays où un relevé exhaustif des centres est publié annuellement-, on dénombrait au 1-10-1985 sur un total de 148 centres, 7 seulement ouverts avant 1980 contre 37 pour la seule année 85 ; de plus, on y prévoyait 48 nouveaux centres pour les années 1986-1987 (R. VERHOEF - SLEEUWENHOEK, 1986, p. 13).
- (7) D'où aux Pays-Bas, une catégorie "centres pour activités diverses" à côté des deux précédentes. Remarquons que, dans ce pays, en raison de la conception plus large de la notion centre d'entreprises, deux autres catégories de centres sont encore distinguées : les centres pour le relogement d'entreprises existantes et les centres pour les entreprises MeMO (Mens - en Milieuvriendelijk Ondernemen) c'est-à-dire des entreprises non classiques comme des ateliers pour chômeurs ou pour minorités ethniques (voir à ce sujet Raad voor het Midden - en Kleinbedrijf, 1982, pp. 11-32 et F. MEERSHOEK et A. VAN DER ZEE, 1983, pp. 38-41).
- (8) Depuis 1984, la plupart de ces centres sont rattachés à un réseau européen facilitant les transferts d'informations et de technologies dans le cadre du programme E.B.N. (European Business and Innovation Centre Network).